

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 octobre 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2008 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2008

La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD (est arrivé à 21h30), René VERNAY.

A donné procuration : Romy LASSERRE à Anna DOUDOU, Frédéric PERICARD à Eliane DALLEMAGNE (Frédéric PERICARD arrive à 21h30).

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2008

Secrétaire de séance : Jean-Charles MORANDI.

Jean-Charles MORANDI accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 01/09/2008

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°049-2008

Objet : Décisions modificative n°3.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Charles MORANDI, Premier Adjoint,

Au 1^{er} octobre 2008, la balance générale de l'exécution du budget se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Budget primitif	Réalisations	Différences
Dépenses	963 413.13	708 781.09	254 632.04
Recettes	820 991.00	654 986.93	166 004.07
Excédent de fonctionnement 2007	142 422.13		
Total	0.00	- 53 794.16	0.00

Section d'investissement	Budget primitif	Réalisations	Différences
Dépenses	1 106 686.27	138 666.58	968 019.69
Recettes	947 260.00	329 445.95	617 814.05
Excédent d'investissement 2007	159 426.27		
Total	0.00	190 779.37	0.00

En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement rentrent à un rythme normal par rapport à nos prévisions. Le rythme de nos dépenses de fonctionnement est quant à lui un peu plus important que ce qui avait été anticipé.

Cela s'explique par la réalisation de travaux notamment d'entretien des voies et réseaux (point à temps, passage de l'entreprise Vallier), des terrains (réparations des portails du stade et du cimetière) et des bâtiments qui n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du budget.

La commission du personnel a dû étudier la réorganisation du système des astreintes hivernales pour tenir compte de trois éléments : 1) mise en conformité avec le code du travail et le statut de la fonction publique, 2) seuls deux agents communaux sont capables d'effectuer le déneigement ; 3) aucun de ces agents n'est domicilié dans la commune. En fonction de ces contraintes, la commission a étudié un système qui permet, dans le respect de la législation du travail, de disposer d'un service de déneigement efficace. Ce nouveau système imposera de recourir aux services d'une entreprise extérieure pour effectuer les astreintes de nuit et du dimanche. Le coût de cette prestation extérieure pour novembre et décembre 2008 est évalué à 2000 € (inscrit à l'article 611).

En ce qui concerne les dépenses de personnel, elles sont réajustées pour intégrer le fait que la commune rémunère 3 agents non titulaires, au lieu d'un seul initialement prévu (un agent stagiaire de la fonction publique, un agent contractuel en remplacement d'un titulaire, un agent contractuel jusqu'en décembre 2008). Cela affecte également le montant des cotisations versées aux Assedic.

La somme de 12 000 € inscrite à l'article 658 correspond aux frais de portage dus par la commune à l'Etablissement public foncier de l'Ain suite à l'acquisition de deux terrains pour un montant total de 774 835 €. Les frais de portage sont calculés sur la base de 1.5 % du prix d'acquisition, ce à quoi s'ajoute le montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En section d'investissement :

Les recettes d'investissement sont très satisfaisantes et le niveau de nos dépenses très inférieur aux prévisions.

C'est pourquoi la commission finances propose de réduire le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, afin de dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement.

D'autre part, des dépenses nouvelles sont inscrites à l'article 2315-352 pour 35 000 € pour la construction d'une cunette chemin de Champ Journet (5 000 €), la création d'un trottoir rue du Château (10 000 €) et la route de Marongy pour (25 000 €). Nous avons également inscrit l'opération d'enfouissement du réseau de télécommunication de la rue Saint Maurice (61 700 € en dépense et 11 700 € en recette). Le financement de ces opérations s'effectue par des prélèvements de : 20 000 € sur l'opération « Maison de la Treille », 90 000 € sur l'opération « Aménagement et sécurité des rues », 25 000 € sur la réserve foncière, et 10 000 € sur les dépenses imprévues.

Le solde des dépenses imprévues en section de fonctionnement se monte à 11 328.13 €. En section d'investissement, il se monte à 12 411.27 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2008 :

Section de fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
60631	Fournitures d'entretien	1 000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	5 000.00	
60636	Vêtements de travail	600.00	
611	Contrat de prestation de service	2 000.00	
61521	Entretien et réparation de terrain	5 000.00	
61523	Entretien et réparation de voies et réseaux	30 000.00	
61551	Entretien et réparation de matériel roulant	3 500.00	
61558	Entretien et réparation de biens mobiliers	2 000.00	
6231	Annonces et insertions	800.00	
6237	Publications	500.00	
6411	Rémunérations du personnel titulaire	-20 000.00	
6413	Rémunérations du personnel non-titulaire	27 000.00	
6454	Cotisations aux Assedic	1 200.00	
658	Autres charges de gestion courante	12 000.00	
022	Dépenses imprévues	-10 600.00	
023	Virement à la section d'investissement	-60 000.00	

Section d'investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		- 60 000.00
020	Dépenses imprévues	-10 000.00	
2111-315	Réserve foncière	-25 000.00	
1325-362	Subvention du SIEA – rue Saint Maurice		11 700.00
21538-362	Enfouissement réseau télécom – rue Saint Maurice	61 700.00	
2313-000	Immobilisation en cours – constructions	30 000.00	
2315-000	Immobilisation en cours – installations	-30 000.00	
2315-350	Aménagement et sécurité des rues	-90 000.00	
2315-352	Voirie et chemins	35 000.00	
2315-359	Etude Maison de la Treille	-20 000.00	

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

Débat : Jean-Charles MORANDI explique que, concernant la réserve foncière, les 25 000 € qui sont prélevés sur cet article cette année, seront remis au budget 2009, celle-ci pourra également être augmentée. Concernant l'opération « Maison de la Treille », les 20 000 € qui sont laissés pourront servir à payer d'éventuels frais d'étude concernant le commerce. Le budget avait été préparé par l'équipe précédente, qui avait laissé des enveloppes sur certaines opérations, mais n'avait pas envisagé l'ensemble des travaux qui ont été réalisés ces derniers mois. Anna DOUDOU précise que le précédent budget avait été conçu pour pouvoir être modifié. D'autre part, il est normal qu'il y ait eu peu de réalisation en investissement cette année, car il faut du temps pour préparer les projets. Jean-Charles MORANDI ajoute que cette décision modificative doit nous permettre d'ajuster le budget à nos besoins, pour que nous puissions avancer certains travaux d'ici la fin de l'année. Anna DOUDOU demande si on peut puiser de manière illimitée en investissement. Jean-Charles MORANDI répond qu'on ne peut puiser sur la section d'investissement que si les dépenses qui y avaient été inscrites n'ont pas été exécutées et dans la limite du virement de la section de fonctionnement. Bérange BAERISWYL demande si nous pourrions procéder de la même manière toutes les années. Jean-Charles MORANDI répond qu'en principe les modifications budgétaires en cours d'exercice doivent rester très limitées. Cette année a été un peu particulière car ce conseil n'a pas eu la maîtrise totale de son budget. En 2009, il faudra se tenir au budget de manière stricte. Les décisions ne doivent permettre que des modifications à la marge. Pierre DUMAREST insiste sur le fait que chaque commission devra apporter ses propositions pour le prochain budget, précisant les projets à réaliser au cours de l'année et leur chiffrage le plus précis possible. L'objectif sera de limiter le nombre de décisions

modificatives en cours d'année. Patricia ALTHERR demande quand sera voté le budget. Jean-Charles MORANDI répond que cela sera fait en février ou mars, mais que la préparation va commencer dès novembre. Un débat d'orientation budgétaire sera organisé, au cours duquel il faudra faire des arbitrages entre les projets. René VERNAY pense qu'il sera difficile de prévoir un budget. Jean-Charles MORANDI explique, que les recettes seront évaluées en tenant compte de celles des années précédentes. Parallèlement, chaque commission devra travailler sur ses projets et les chiffrer. Elles devront en remettre une liste au plus tard en décembre.

Délibération n°050-2008

Objet : Recours préalable contre le Plan d'exposition aux bruits de l'aéroport de Genève-Cointrin

Monsieur le Maire explique qu'un Plan d'exposition aux bruits (= PEB) de l'aéroport de Genève-Cointrin a été approuvé le 15 juillet 2008. Il a été transmis à la commune le 1^{er} septembre. Cependant ce PEB a été établi sur la base de mesures qui aujourd'hui ne sont plus valables. En effet, les avions empruntent désormais quotidiennement, et de jour, les routes perpendiculaires au massif du Jura, alors que le règlement d'exploitation de l'aéroport (toujours en litige) n'autorise l'usage de ces routes qu'à partir de 22 heures. Cela entraîne un survol de plus en plus fréquent des communes du Pays de Gex et cause d'importantes nuisances.

La commune de Ferney-Voltaire nous a informés qu'elle allait déposer un recours préalable contre l'approbation du PEB, en s'appuyant sur de nouvelles mesures des niveaux sonores, afin de faire vérifier la pertinence de certaines dispositions de ce document.

L'ensemble des communes du Pays de Gex étant concerné par ces nuisances, la commune de Ferney nous propose de nous associer à elle afin de donner un caractère collectif à ce recours.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (6 abstentions),

AUTORISE le maire à s'associer à la Commune de Ferney pour le dépôt d'un recours préalable contre le Plan d'exposition aux bruits de l'aéroport de Genève-Cointrin.

Débat : Anna DOUDOU demande si ces passages d'avions sur des couloirs transversaux ont été constatés à Challex. David PERAY répond par l'affirmative. Patricia ALTHERR propose que l'on fasse venir quelqu'un de l'aéroport pour expliquer les raisons de ces passages. René VERNAY se demande si Ferney soutiendrait Challex si nous en avions besoin. Jean-Charles MORANDI explique que depuis les dernières élections municipales, de nouveaux liens se sont tissés entre les communes du nord et du sud gessien. Challex travaille actuellement avec le maire de Ferney, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Gex en charge des transports, sur la mise en place d'une navette entre Challex et la gare de la Plaine. Il souligne également que Challex n'est pas la seule commune sollicitée et concernée par ce problème : le même courrier a été adressé à Prévessin, Saint Genis Pouilly, Collonges,... Claude CHAPPUIS note que si les avions empruntent ces nouveaux couloirs aériens, c'est probablement pour faire des économies de carburants. D'autre part, les nuisances augmenteront, si des avions gros-porteurs sont autorisés à venir atterrir à Genève. Pierre CUZIN souligne que les recherches d'économies ne les autorisent pas à violer systématiquement les couloirs aériens. Pierre DUMAREST pense qu'il faut au-moins essayer de faire quelque chose. Bérange BAERISWYL ajoute que cela pourrait au-moins permettre d'obtenir des informations complémentaires.

Délibération n°051-2008

Objet : Adhésion de la commune de Collonges au Syndicat intercommunal à vocation scolaire du sud-gessien

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Challex est membre du Syndicat intercommunal à vocation scolaire du sud-gessien dont l'objet est la construction et la gestion d'un gymnase pour le collège de Péron.

Jusqu'à présent la commune de Collonges-Fort l'Ecluse, bien que faisant partie de la carte scolaire du collège, n'était pas adhérente au SIVOS. Elle a donc demandé son adhésion au syndicat et participera au financement du projet de la même manière que les autres communes membres.

Le Maire demande au Conseil d'approuver la demande d'adhésion de la commune de Collonges au SIVOS.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTTE la demande d'adhésion de la commune de Collonges au SIVOS du sud-gessien.

Débat : Bérange BAERISWYL demande pourquoi Collonges avait refusé de faire partie du SIVOS. Anna DOUDOU explique que c'était une décision du précédent conseil municipal de Collonges qui avait été en rivalité avec Péron lors de la détermination de l'emplacement du collège. Elle ajoute que Thoiry, bien que comprise dans la carte scolaire du collège de Péron, avait également toujours refusé de faire partie du SIVOS. Elle avait justifié sa décision en disant qu'ayant déjà participé au financement du gymnase de Saint Genis Pouilly, elle ne voulait pas payer une deuxième fois pour celui de Péron. Le SIVOS a l'intention d'entrer en contact avec le nouveau maire de Thoiry, pour lui demander de prendre position sur cette question.

Délibération n°052-2008

Objet : Remboursement de Madame Véronique FILIPPI pour le paiement d'une facture

Monsieur le Maire explique que par erreur, Madame Véronique FILIPPI a payé indument une facture pour des prestations de nettoyage d'une nappe et de rideaux, réalisé pour la commune par le pressing de Val Thoiry, pour un montant de 47 €.

Il demande au Conseil de l'autoriser à rembourser Madame FILIPPI.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement de Madame Véronique FILIPPI pour le paiement indu d'une facture de 47 € au Pressing de Val Thoiry, pour le nettoyage d'une nappe et de deux rideaux.

Débat : Claude CHAPPUIS s'étonne qu'il faille une délibération du Conseil pour payer une si petite somme. Il pensait que le maire pouvait prendre cette décision tout seul. Pierre DUMAREST répond que c'est une exigence de la Trésorerie car la délégation qu'il a reçue ne couvre pas ce cas.

Délibération n°053-2008

Objet : Licence IV débit de boissons – Autorisation d'ouverture et fixations des tarifs.

Afin de pouvoir exploiter la Licence IV dont la commune est propriétaire, le Maire propose d'ouvrir un débit de boissons à la Maison des Sociétés, **du 24 au 31 octobre 2008 inclus.**

Il demande au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'ouverture de ce débit de boissons du lundi au jeudi de 18h00 à 22h00, le vendredi et le samedi de 18h00 à 2h00, et le dimanche de 11h00 à 14h00 ;
- de fixer les tarifs des consommations comme indiquée ci-après :

Tarifs des consommations :

☞ Boissons chaudes		☞ Vins	
● Café	1.00 €	● Vin blanc (verre)	1.00 €
● Thés/Infusions	1.00 €	● Vin rouge (verre)	1.00 €
☞ Eaux		● Vin rosé (verre)	1.00 €
● Perrier (33 cl)	1.00 €	● Cerdon (verre)	2.00 €
☞ Sodas		☞ Apéritifs	
● Diabolo (sirop + limonade)	1.50 €	● Ricard	2.00 €
● Sirop à l'eau	1.00 €	● Kir	2.00 €
● Limonade	1.00 €	● Martini rouge ou blanc	2.00 €
● Coca Cola (20 cl)	1.00 €	● Suze	2.00 €
● Jus de fruit (25 cl)	1.00 €	● Whisky	3.50 €
☞ Bières			
● Amsterdam Navigator (50 cl)	3.00 €		
● Bavaria (50 cl)	3.00 €		
● Chimay (33 cl)	3.00 €		
● Corona extra (33 cl)	3.00 €		
● Desperado (bouteille de 33 cl)	3.00 €		
● Desperado (canette de 33 cl)	3.00 €		
● Guinness brune (50 cl)	3.00 €		
● Heineken (50 cl)	2.00 €		
● Hoegaarden bière blonde (50 cl)	3.00 €		
● Jenlain Ambré (50 cl)	3.00 €		
● Leffe blonde (50 cl)	3.00 €		

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

AUTORISE l'ouverture de ce débit de boissons du lundi au jeudi de 18h00 à 22h00, le vendredi et le samedi de 18h00 à 2h00, et le dimanche de 11h00 à 14h00 ;

FIXE les tarifs des consommations comme indiqués ci-dessus.

Débat : Bérangère BAERISWYL explique que des animations seront organisées soit par la commune, soit par des associations.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

Lecture des dépenses et des recettes de la commune pour les mois de septembre 2008.

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

Commission du 29/09/08

- **Régime des astreintes** : un nouveau système a été étudié compte tenu du fait qu'aucun employé n'habite dans la commune, et afin de se mettre en conformité avec le code du travail. Les employés communaux effectueraient les astreintes de jour du lundi au samedi, une entreprise privée effectuerait les astreintes de nuit et du dimanche.
- **Plan de formation** à établir pour 2009 et pour l'ensemble de la collectivité (types de formations proposées : hygiène et sécurité, CACES, autorisations de conduite, premiers secours, gestes et postures, élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels).
- Etude des nouvelles **modalités d'évaluation des agents**
- Augmentation du montant des chèques déjeuners pour 2009 et remise à plat du régime indemnitaire des agents pour 2009 afin de compenser la vie chère dans le Pays de Gex.
- **Recrutement d'un 3^{ème} agent technique** (fiche de poste en cours d'élaboration) : Christian JOLIE demande quelles seront ces fonctions. Pierre DUMAREST répond qu'il sera chargé d'encadrer les deux autres, du suivi des travaux, des demandes de devis, mais aussi de faire le travail. Jean-Charles MORANDI pense que cet agent pourrait participer aux réunions de la commission voirie, ainsi qu'aux réunions de chantier. Eliane DALLEMAGNE pense que nous sommes un peu optimistes en espérant recruter pour le mois de janvier. Pierre CUZIN confirme qu'il ne faut pas être trop pressé et qu'il faut prendre le temps de choisir la bonne personne. Eliane DALLEMAGNE note qu'avoir un troisième agent permettrait d'éviter la sous-traitance, notamment pour l'entretien des espaces verts. Jean-Charles MORANDI souligne que le travail s'est nettement amélioré avec trois agents techniques. Pierre DUMAREST avait fait une évaluation du temps nécessaire pour faire le travail au service technique : le recrutement d'une troisième personne permettra de faire face aux besoins, d'autant qu'il avait évalué qu'il manquait environ 1 500 heures de travail, soit un troisième poste. Claude CHAPPUIS insiste sur le fait que la qualité du travail dépend aussi de la compétence des agents. Jean-Charles MORANDI pense qu'aux conseils de décembre ou janvier, on pourra avoir un état des heures travaillées par type d'activité.

Claude CHAPPUIS demande comment le déneigement sera géré par les employés. Jean-Charles MORANDI explique qu'ils seront d'astreinte entre la fin de leur service et l'heure à laquelle l'entreprise prendrait le relais, soit de 16h30 à 22h00. Christian JOLIE explique qu'il faut distinguer astreinte et interventions. Les employés ont droit à une indemnité d'astreinte qui est versée même en l'absence d'intervention. En cas d'interventions, si celles-ci ont lieu en dehors de leur temps de travail, ils perçoivent des heures supplémentaires. Pierre DUMAREST souligne qu'il est difficile de se comparer aux communes voisines, car très peu se conforment strictement au code du travail. Jean-Charles MORANDI ajoute que la commission a souhaité privilégier la légalité, l'efficacité et la continuité du service. Claude CHAPPUIS pense qu'il n'est pas forcément judicieux pour la commune d'avoir acheté un tracteur neuf. Il aurait été plus facile de gérer ce service en le sous-traitant, et cela n'aurait pas forcément coûté plus cher. Pierre CUZIN et Christian JOLIE répondent qu'aujourd'hui, il faut utiliser le matériel qui est à notre disposition. Pierre DUMAREST ajoute que le coût de la sous-traitance est lui-aussi très élevé : 760 € HT d'astreinte par mois et des heures d'intervention qui peuvent se monter à 60 € HT pour la nuit ou le dimanche. Il précise que lorsque la commune a décidé de réaliser le débroussaillage en interne, elle a réalisé une économie de 10 000 francs, et qu'elle a gagné en qualité et en efficacité. Bérange BAERISWYL constate que cette année est difficile car nous n'avons que deux agents qui ont le permis poids lourds, et qu'aucun d'eux n'habite la commune. Christian JOLIE pense que même lorsque nous aurons recruté l'agent de maîtrise, afin de faciliter son installation, il faudrait garder l'employé contractuel encore pendant quelque temps. Jean-Charles MORANDI répond que ce problème serait à examiner en commission.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

Compte rendu de la commission voirie du 2 octobre 2008

Propositions

- **Barrière bois pour protection route de la Plaine** : 15 mètres linéaires de barrière en bois fait par les employés.
- **Carrefour de Marongy** (remise en état 25.778,29 €): la durée des travaux serait de deux jours, mais l'entreprise ne serait obligée de fermer la route qu'un seul jour. Rachel NABAFFA et René VERNAY pensent qu'il faut impérativement consulter les agriculteurs, pour voir notamment le problème du ramassage du lait
- **Cunette Rothis** (10 000€, dont seulement 5 000 € pour la commune) bien que la commission ait demandé des précisions sur le devis, et que celles-ci n'aient pas été reçues, les travaux ont commencé ce jour. Ils sont exécutés par l'entreprise Hofer. Jean-Charles MORANDI dit qu'il n'a pas donné l'ordre à l'entreprise de commencer les travaux.
- **Halle : protection en caillebotis accès toiture** : en attente du devis, le principe des travaux a été accepté.
- **Jeux d'enfants à école et au stade** : certains jeux sont à réparer, il faudrait ajouter un panneau précisant l'âge à partir duquel les enfants peuvent les utiliser, la mention selon laquelle ils ne peuvent être utilisés que sous la surveillance d'un adulte, et l'indication de la personne à contacter en cas de problème de maintenance. Concernant les jeux de l'école, la commission pense qu'il faudrait refaire le sol (demande de devis en cours). Eliane DALLEMAGNE et Jean-Charles MORANDI se demandent s'il ne faudrait pas faire venir un bureau de contrôle pour faire vérifier les jeux. La commission a préféré faire ces quelques travaux avant.

- **Miroirs** : six à installer au total (rue de la plaine : 2, sortie espace Sanfely : 1, ruelle des fontaines : 1, rue du Château : 1, rue de Confignon : 1, rue de la CRAZ : 1) pour un montant de 3 623,88 € TTC sans les poteaux.
- **Panneau indicateur de direction en amont de la boulangerie**, voir où il pourra être installé précisément.
- **Panneaux routiers, (recensement fait par les employés** (Devis de 2 690 € HT à affiner).
- **Passage entreprise VALLIER pour nettoyage**
- **Turbine** : les employés ont commencé à faire le nettoyage (400 kg de rouille ont déjà été évacués), mais ont dû arrêter, car nous n'avons toujours pas pu trouver de marteau à aiguille à louer. La commission va devoir se mettre d'accord sur la couleur de la peinture.
- **Réparation des portails** : église (le devis est arrivé et a été accepté), stade (l'établissement du devis est en cours).
- **Circulation ruelle des Fontaines** : la commission va se rendre sur place pour tenter de trouver une solution.
- **Salle des fêtes** :
 - nous sommes toujours dans l'attente des devis pour les spots de la scène et la tringle à rideaux.
 - Achat d'un lave vaisselle professionnel (coût environ 2 930 €)
 - **WC de la salle des fêtes** : Jean-Charles MORANDI rappelle que l'enveloppe maximale pour des WC accessibles directement depuis l'intérieur de la salle des fêtes avait été évaluée à 50 000 €. La commission s'est aussi intéressée à la possibilité de mettre un WC public extérieur, avec trois urinoirs pour un coût d'environ 50 000 €. Pierre DUMAREST rappelle que la salle des fêtes est un établissement recevant du public (=ERP) de 4^{ème} catégorie qui doit donc disposer de WC hommes, femmes et handicapés séparés. Rachel NABAFFA n'est pas favorable à la construction de WC reliés à la SDF, car ce serait 50 000 € de perdus, surtout si la commune construit une nouvelle salle. Eliane DALLEMAGNE pense qu'ils seraient tout de même utiles, car la salle serait de toute façon réutilisée pour autre chose. Anna DOUDOU dit qu'il faut attendre que la commune ait choisi les projets qu'elle entend mener à bien d'ici la fin du mandat. Pierre DUMAREST précise que tous les ERP de 4^{ème} et 5^{ème} catégories devront être mis en conformité avec la loi sur l'accessibilité handicapée en 2009, ou au plus tard en 2010 (sous réserve que le Préfet accepte d'accorder une dérogation). Cependant si la commune est en mesure de présenter un projet de construction d'un bâtiment conforme à ces règles dans un délai raisonnable, il est possible que nous puissions obtenir une dérogation. Il pense qu'il serait finalement assez simple et pas trop coûteux de mettre en place une structure préfabriquée reliée à la salle des fêtes. René VERNAY souligne que le nombre de personnes admises dans la salle des fêtes dépasse fréquemment la limite légale, et que c'est un problème beaucoup plus grave et urgent à résoudre. Jean-Charles MORANDI note que même si le projet de salle des fêtes était lancé en 2009, elle ne serait certainement pas mise en service avant 2012, donc en attendant il n'y aurait pas de WC accessibles aux personnes handicapées. Il ajoute que le projet avec la structure préfabriquée comprenait des WC hommes, femmes, handicapés ainsi qu'un WC public, et qu'à priori, l'enveloppe de 50 000 € était respectée. Le conseil ne prendra de décision à ce sujet que lorsqu'il aura fixé les orientations du mandat.
- **Eglise** : faire vérifier la toiture par un couvreur.
- **Trottoir de la rue du Château** : la haie qui est en haut de la rue est sur le domaine communal, elle va pouvoir être retirée et remplacée par un trottoir.
- **Rue de la Treille** : suppression du massif qui est en face de l'ancien bâtiment de la Poste.
- **Maison des sociétés** : mise en peinture des deux salles du rez-de-chaussée par les employés, ajout d'un bac à vaisselle plus grand dans le local du four, réparation de la lumière extérieure.
- **Bibliothèque** : voir pour le câblage informatique afin que le Wi Fi puisse être supprimé.
- **Secteur boulangerie** : ajout de quelques dalles en prolongement de l'existant pour faciliter l'accès aux personnes handicapées. Ces travaux vont être faits le plus rapidement possible.

Le conseil approuve l'ensemble de ces travaux à l'exception de ce qui concerne les WC de la salle des fêtes.

- **Illuminations** : la décision a été prise d'illuminer la rue des Fontanettes. Un grand sapin de Noël sera installé vers l'ancienne poste, et il sera demandé aux enfants de l'école de participer à sa décoration. Cela pourrait éviter les dégradations.

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Compte rendu de la Commission urbanisme du 3 septembre 2008		
	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 08B0031 ALLEMAND	Clôture (PLU zone UB)	Refus. Le portail doit coulisser à l'intérieur de la propriété. Une place de stationnement hors clôture doit être conservée.
DP 08B0034 EGLIN	Réfection de toiture (PLU zone UA)	Sans opposition
Permis de construire		
PC 08B0008 NEY	Construction d'un abri de jardin (PLU zone UB)	Avis favorable sous réserve des solutions à trouver pour le raccordement au réseau d'assainissement
PC 08B0013 BELOTTI	Transformation d'une grange en logement (PLU zone UA)	Avis favorable sous réserve du traitement des eaux pluviales
PC 08B0014 BAERISWYL	Transformation d'une grange en logement (PLU zone UA)	Trois ouvertures en façade non-conformes Problème du traitement des eaux pluviales
PC 08B0015 DALLEMAGNE	Transformation d'un logement en deux logements (PLU zone UA)	Avis favorable sous réserve du traitement des eaux pluviales

Certificats d'urbanisme		
CU 08B1014 BONDET	Simple information (PLU zone UB)	
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 08B0012 BONDET	Habitation – Chemin Sous l'Eglise (PLU zone UB)	Non préemption
DIA 08B0013 MOTTIER	Habitation – Rue du Château (PLU zone UA)	Non préemption

Compte rendu de la Commission urbanisme du 24 septembre 2008

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 08B0028 BRAVIN	Abri de jardin (PLU zone Nh)	Pas de problème vis-à-vis du PLU Avis favorable à l'unanimité
DP 08B0032 MARTEL	Clôture (PLU zone UA)	Pas de problème vis-à-vis du PLU Avis favorable à l'unanimité
DP 08B0033 SIEA	Installation d'un transformateur électrique (en lien avec « Coteaux de Challex ») (PLU zone UB)	Pas de problème vis-à-vis du PLU Avis favorable à l'unanimité. Rappeler l'existence de l'aqueduc et du captage des sources (pas de travaux autorisés sur cette emprise).
DP 08B0035 Orange France	Relais téléphonie mobile – En Verchet (PLU zone A)	Avis favorable à l'unanimité
DP 08B0036 NEY	Surélévation de la toiture (PLU zone UA)	Avis défavorable à l'unanimité, mais dossier incomplet (demander un plan de coupe, des plans de façades, une photo du toit depuis la route de Mucelle)
DP 08B0037 GAILLARD	Création d'une ouverture en façade nord-ouest (PLU zone UA)	Pas de problème vis-à-vis du PLU Avis favorable à l'unanimité
Permis de construire		
PC 08B0008 NEY	Construction d'un abri de jardin (PLU zone UB)	DDE avis favorable, raccordement au réseau d'assainissement sans difficulté – Avis favorable de la commission
PC 08B0010 KRUG	Construction d'une terrasse (PLU zone UB)	DDE avis défavorable Avis défavorable de la Commission. Demander la remise en état (décision à la majorité, 2 voix contre)
PC 08B0016 NEY	Création de 2 ouvertures en façade nord-ouest (PLU zone UA)	En attente de la décision concernant la surélévation de la toiture
Certificats d'urbanisme		
CU 08B1015 MIMOUN	Simple information (PLU zone UB)	Certificat de simple information
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 08B0014 MIMOUN	Habitation et terrain – Rue de la Mairie (PLU zone UB)	Non préemption
Divers		
ALLEMAND	Installation d'un portail rue de la Craz	Une solution de compromis a été trouvée. Il devra déposer un nouveau dossier (Hors CR : pas de place de stationnement hors clôture à réaliser, le portail pourra coulisser du côté de la voie, mais devra être établi en retrait de 30 centimètres par rapport à l'alignement et protégé par un grillage).
Lotissement Les Etourneaux	Risque de péremption du permis. Les travaux doivent commencer avant le 4 octobre 2008.	Autorisation d'accéder au chantier par la route de Pougny. Cet accès est temporaire. Il devra être supprimé dans le délai de 6 mois et le fossé de récupération des eaux pluviales remis en état. La position de l'accès sera celle définie avec le Premier Adjoint, lors de la réunion du 24/09/08, avec M. Ducret Géomètre, en présence de Mme Eliane DALLEMAGNE.

Commission Communication (Christian JOLIE)

Réunion du 2 septembre 2008 :

- **Mise à jour du plan de la commune et réédition** : trois entreprises ont été consultées. Les propositions de devis seront examinées lors de la prochaine réunion.
- **Brochure d'accueil des nouveaux Challaisiens** : la commission souhaiterait pouvoir l'éditer en 2010.

- **Remplacement des panneaux de signalisation des bâtiments communaux** : la commission est en train de recenser l'existant.
- **Comité de lecture du Petit challaisien** : un nouveau membre l'a rejoint, Monsieur Denis Raquin. La commission lui souhaite la bienvenue.

Frédéric PERICARD demande si habituellement la commune organise une réunion d'accueil des nouveaux habitants de la commune. Pierre DUMAREST et Anna DOUDOU répondent qu'à leur connaissance cela ne s'est jamais fait à Challex mais que cela existe dans les communes de plus grande taille où le nombre de personnes concernées est plus important. Christian JOLIE pense que la commune a d'autres rendez-vous au cours desquels elle peut souhaiter la bienvenue aux nouveaux Challaisiens, tel que la cérémonie des vœux du maire.

Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL) :

- **Nouvelle association** : la Jeunesse Challaisienne. Elle est co-présidée par Yoann Furnon et Yann Martin. Elle a pour objet d'animer le village. Elle va prochainement organiser le Bal du Bourru. Elle souhaite organiser quelque chose à l'occasion de mardi-gras. Elle représentera Challex dans les Jeux intercommunaux.
- **AJLC** : activités 2008-2009
 - Cours de guitare pour les enfants de 4 à 6 ans ;
 - Atelier de théâtre : trop peu d'enfant sont inscrits, il risque de s'arrêter ;
 - Atelier de papier mâché : reprise incertaine
 - Ouverture d'un café de l'amitié tous les mardis matins à la Maison des sociétés.
- **Opération brioches de l'Adapei** le samedi 11 octobre, dès 8h00. Vente par la Grappe et la Gymnastique.
- **Préparation du Téléthon** : réunion de préparation le 14/10/08 à 19h30 à la Maison des sociétés.

Commission Education (Anna DOUDOU)

Réunion de la commission éducation du 1^{er} octobre 2008.

- **Bilan du pot de la rentrée.**
 - Les personnes présentes : pour la commune : le maire, les 4 adjoints, les membres de la commission scolaire (total : 10 personnes) ; pour le Sou des écoles : Mme Péricard, Mme Miserez, Mme Couzinet, Mme Jolie (total : 4) ; pour le Conseil des parents : M. C.Ducret (remarque : Mme Péra n'a pas osé venir, croyant ne pas être invitée) ; pour la souris verte : M. P.Wessel ; pour la bibliothèque (Point virgule) : Mme Paillard, Mme Dumarest, Mme Perret (total : 3) ; pour le secrétariat : Melle Laurencin ; pour l'accueil périscolaire : Mmes : Thiault, Pera, Martin, Filippi (total : 4) ; pour les professeurs : Melle Coelho, directrice, (CM1 et CM2), Melle Vanuxem (CE1 et CE2), Melle St Pierre (PS-MS) (total : 3 personnes). En tout, donc : 27 personnes. L'estimation avait été bonne. Bien que les quantités commandées aient été encore trop importantes.
 - Les points à améliorer :
 - l'invitation au pot de la rentrée sera prévue avant la rentrée pour qu'il n'y ait pas de réunion autre déjà programmée par les professeurs.
 - Sur la lettre on aura soin de préciser que les membres sont invités et non seulement le président ou le chef de liste
 - La date retenue sera fixée à la 2^{ème} semaine de septembre, préférablement le mardi.
 - Le contenu du buffet : prévoir pour 15 personnes (si une trentaine est attendue) ; sauf pour le dessert, car les plateaux sont copieux. On pensera à proposer des aliments pour végétariens. Renoncer aux « amuse-gueule ».et passer tout de suite à la quiche par exemple. Mettre dès le début les plateaux sur la table, fromages et charcuterie.
 - Conclusion : il y avait une bonne ambiance et les gens ont échangé et communiqué entre eux, c'était le but. L'objectif est atteint. Il n'y a pas eu trop de restes, mis à part les « amuse-gueule »auxquels on renoncera l'an prochain.
- **Bilan sur le fonctionnement de la garderie et du restaurant scolaire au cours du mois de septembre.**
 - Les 3 employés ont été rencontrés par Anna Doudou pour faire le point le 30/09/08
 - **Les critères considérés** : Le temps du repas dans ses différentes parties, (la préparation du chariot, des tables, l'accompagnement des enfants, le repas, le débarrassage, le retour à l'école) le travail en équipe, les sanctions, le respect du règlement, les remplacements en cas d'absence d'une animatrice, les compléments de service assurés par Mme Françoise Martin en cas de sureffectif à la garderie, le temps de concertation entre le personnel et le projet pédagogique.
 - Il en résulte que :
 - Il n'est pas envisageable de faire deux services repas, à cause du temps nécessaire pour la préparation de la salle et du nombre de personnes employées, à cause aussi de la présence des petits de la maternelle. En outre, la salle est également utilisée pour l'animation des résidents des Cyclamens, le cuisinier, après avoir servi les scolaires doit servir les résidents, à la même heure il ne pourrait pas remplir à nouveau le chariot pour le second service.
 - Le travail en équipe fonctionne bien, les animatrices sont solidaires devant les enfants, elles se concertent pour les sanctions à attribuer, elles ont trouvé un créneau horaire pour cette concertation une demi-heure par mois : un matin à 8h 45.Françoise Martin fait la proposition de bâtir un projet pédagogique sur la « solidarité ».
 - Pour améliorer le fonctionnement du service garderie, il sera demandé aux parents d'informer les responsables en cas de changement de situation ou d'absence lorsque leur enfant a été inscrit à la garderie et figure sur la liste établie par la responsable.

➤ Préconisations de la commission :

- L'employée qui constate une absence, alors que l'enfant est inscrit, téléphone aux parents immédiatement. En cas de récurrence, si les parents n'avisent pas les employés, les avertir que l'heure sera due.
 - Que les agents fassent part de leurs besoins de formation, en rapport avec leurs fonctions.
 - Etudier la possibilité de comptabiliser le temps de garderie par demi-heure.
 - Consulter les familles en fin d'année scolaire.
 - Etudier la possibilité, pour l'avenir, d'utiliser la salle des fêtes de Challex pour le repas des scolaires.
 - Envisager un téléphone fixe sur le bureau de la garderie.
 - Revoir avec la directrice d'école le problème de l'encombrement du couloir de la Maternelle aux heures de sortie, présence de poussettes et autres comportements qui mettent en danger la bonne circulation dans ce couloir et dans le hall. La directrice d'école est responsable de la sécurité dans l'établissement.
- **Financement du RASED :** Le RASED est un réseau dont le but est d'aider les enfants en difficultés scolaires sur leur lieu de scolarisation. Il est composé d'enseignants mais aussi de psychologues. Son financement dépend de l'Education nationale. Cependant les communes doivent lui fournir un local équipé... Il est actuellement basé à Saint Genis Pouilly, mais en 2008, une deuxième psychologue a été nommée à Collonges. Le maire de Péron a proposé que le SIVOS prenne en charge les coûts de fonctionnement liés à la présence du RASED dans le canton.

Affaires sociales - CCAS (Eliane DALLEMAGNE)

- **Voyage des Anciens dans le canton de Fribourg :** le budget de 2 850 € a été respecté. Les participants ont pris en charge les boissons, mais ont exprimé leur mécontentement à ce sujet. L'année prochaine, le budget du CCAS devra tenir compte de l'augmentation du nombre de personnes âgées. De manière générale, les participants ont été assez satisfaits : ils ne souhaitent pas de voyages qui aillent trop loin, il faudrait que le prix des boissons soit compris, il ne faut pas partir avant 8h et pas revenir après 20h.
- **Semaine bleue organisée par le CLIC :** à cette occasion, Bérangère BAERISWYL et les Cyclamens, en accord avec les enseignantes, ont organisé des activités en vue de rapprocher personnes âgées et enfants (atelier peinture pour les enfants de maternelle et jeux pour les plus grands).

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

- **Transports** (réunion du groupe Pays du Schéma de cohérence territoriale)
- *Tramway Meyrin-Saint Genis Pouilly :* la Suisse accepte de participer au financement du projet à hauteur de 37%, mais à condition que le tramway aille jusqu'à Crozet et qu'il y ait une connexion avec la voie ferrée. A ce jour, le Conseil général ne semble pas vouloir qu'il aille au-delà du CERN, car le coût de ce projet est déjà très élevé. De plus le problème du passage du rond-point du CERN et de la voie expresse n'est pas encore réglé.
- **Eau potable :** les études et les travaux en vue d'interconnecter les réseaux d'alimentation des communes du Pays de Gex se poursuivent. (Objectifs : soulager la nappe de Pré Bataillard, alimenter Divonne avec les eaux du Léman, interconnecter les captages de Greny et de Pougny). Ces investissements sont très lourds en matière d'eau potable, ils le sont également en ce qui concerne les réseaux d'assainissement. La Communauté de Communes a annoncé une hausse du prix de l'eau pour 2009. Frédéric PERICARD pense que la CCPG devrait s'interroger sur la question des retenues d'eau collinaires qui servent à alimenter les canons à neige des stations de ski du Jura. Il explique qu'il s'agit d'un véritable gaspillage d'eau, car elles sont en réalité rarement utilisables faute de températures suffisamment basses. Concernant Challex, il lui semble que cette année le stade de foot a été sur-arrosé. Pierre DUMAREST répond qu'il y a effectivement eu des dysfonctionnements du système d'arrosage automatique, mais que le COSEEC a pu trouver l'origine de la panne et réparer.
- **Conseil des Maires du 26/09/2008 :**
- *Droit de vote des invités aux commissions communautaires :* en raison de la multiplication des réunions des commissions communautaires, les petites communes qui disposent d'un faible nombre de délégués se trouvent dans l'impossibilité d'envoyer des représentants à chacune de ces réunions. Le président de la CCPG a proposé, pendant une période d'essai d'un an, d'assouplir le statut des invités et de leur donner le droit de vote lors de ces réunions. Cette proposition a été acceptée par le conseil des Maires.
 - *Attribution de la compétence relais assistante maternelle à la CCPG :* en cours d'étude
 - *Crèches :* la CCPG éprouve de grandes difficultés à recruter du personnel pour faire fonctionner les nouvelles structures
 - *Zones commerciales :* la CCPG voudrait intervenir pour organiser l'installation des surfaces commerciales dans le Pays de Gex et limiter la concurrence entre les communes.
- **Commission affaires culturelles (Christian JOLIE) :** la commission souhaite relancer le projet de création de l'école intercommunale de musique pour le Pays de Gex qui permettrait d'apporter une assistance aux associations dans la gestion administrative des structures locales et de mutualiser certains moyens. Un groupe de travail a été constitué, il est coordonné par M. Henri Pils. Christian JOLIE propose que nous fassions venir André HABERLI avant le début de la séance du prochain conseil municipal afin qu'il explique le projet, dont il avait été l'un des initiateurs il y a quelques années. Pierre DUMAREST explique que la CCPG n'est pas contre le principe, mais que le coût net d'un tel projet pour la collectivité serait de 800 000 € par an. Christian JOLIE précise que le budget serait de 1.4 millions d'euros et qu'il pourrait être subventionné à hauteur de 600 000 €. Anna DOUDOU explique qu'il s'agit d'un projet ancien mais qui avait été écarté en raison du coût élevé de sa mise en place et de sa gestion. Sur le principe, il lui semble que c'est une bonne idée de vouloir uniformiser l'enseignement de la musique dans le secteur. Christian JOLIE ajoute que le groupe de travail se penche sur des solutions intermédiaires qui pourraient consister à réaliser le projet en plusieurs tranches. **Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition d'inviter André HABERLI à 19h le 03/11/2008.** La séance ordinaire du conseil commencera comme d'habitude à 19h30.

- **Commission affaires sociales (Anna DOUDOU) :** la commission a présenté les projets qu'elle souhaite voir mis en œuvre au cours du mandat :
 - Ouverture d'un point d'accueil écoute-jeunes (objectif : tenter d'apporter une solution au problème de la délinquance) ;
 - Création d'ateliers à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
 - Aide à la création d'une association dont le but serait de faire accompagner des personnes âgées par des personnes en recherche d'emploi.
 - Petite enfance : création de trois nouvelles crèches. Pour résoudre les problèmes de recrutement, la commission étudie la possibilité d'engager des personnes non-qualifiées et de leur proposer une formation d'auxiliaire de puériculture.
 - Création d'un centre médical pour les petites urgences.
- **Commission environnement, agriculture (Anna DOUDOU) :** la procédure de renouvellement de la charte du parc naturel régional du Haut-Jura a été lancée. La commune de Challex pourrait se voir proposer d'y adhérer. Anna DOUDOU pense qu'il faudrait étudier les obligations que cela engendrerait pour la commune et les intérêts qu'elle pourrait y trouver. Elle précise que le coût de cette adhésion serait de 2 €/par habitant.
- **Commission gestion et valorisation des déchets (Anna DOUDOU) :**
 - La commission souhaite élaborer un guide à l'attention des élus pour leur expliquer l'essentiel des enjeux et des obligations auxquels font face les collectivités locales en matière de gestion et de valorisation des déchets.
 - Pierre DUMAREST a récemment interpellé le vice-président Chanel au sujet du non-respect des consignes de tri et de ramassage des déchets. Le problème est double. Il s'agit en premier lieu d'un manque de civisme de la population qui met dans sa poubelle des déchets qui devraient être mis en déchetterie. La solution pourrait être la mise en place du système de la « pesée-embarquée » qui permettrait de déterminer pour chaque foyer le montant de la redevance d'ordures ménagères en fonction de la quantité de déchets mis dans la poubelle. Il s'agit en second lieu de la violation des règles de ramassage par la société chargée de la collecte : celle-ci étant payée à la tonne, elle a tout intérêt à ramasser l'ensemble des déchets mis au bord de la route par les particuliers. Pierre DUMAREST pense que la CCPG devrait renforcer les contrôles et rappeler la société de ramassage à ses obligations.

Questions diverses

- **Visite du Sous-préfet** à Challex le 09/10/2008 à 10h00.
- **Commerce :** le CDAR (=Comité de développement et d'aménagement rural) a organisé une rencontre avec l'enseigne Vival le 20/10/08 à 9h00. Pierre DUMAREST demande au Conseil de réfléchir à la création d'un groupe de travail spécifique de 4 à 6 personnes qui sera chargé de suivre le projet de commerce, en rappelant que les réunions auront souvent lieu en journée. D'autre part, Pierre DUMAREST a reçu Vincent MOTTIER qui lui a expliqué ses projets à moyen terme : il n'a pas l'intention de faire du pain ou de la boulangerie à Challex. Il voudrait créer chez lui un restaurant-salon de thé. Pour lui, le projet de la commune (bistrot, petite restauration, épicerie) ne lui ferait pas concurrence, car il serait situé sur un créneau différent. L'avenir du bail de la boulangerie de Challex semble incertain.
- **Crèche de Thoiry :** construction sur un terrain situé vers la gendarmerie. Une réunion est prévue sur le terrain. Eliane DALLEMAGNE demande si les crèches créées par la CCPG ont vocation à prendre des enfants inscrits à la semaine, ou si elles accepteront également les inscriptions occasionnelles. Anna DOUDOU répond que les deux seront possibles.
- **Association Hélianthe** (association chargée de faire du conseil en matière de choix des énergies, de manière impartiale) : le conseil municipal ne souhaite pas désigner d' élu référent.
- **Fichier EDVIGE** (Jean-Charles MORANDI) : le gouvernement a modifié son projet conformément aux demandes des signataires de la pétition qui avait été présentée lors de la dernière séance de ce conseil municipal.
- **Conservation de la Poste** dans le secteur public (Jean-Charles MORANDI) : Jean-Charles MORANDI expose le débat d'actualité sur l'ouverture, ou non, de la Poste aux capitaux privés. Les craintes sont celles de la baisse de qualité du service, en matière de présence postale dans les communes, de distribution du courrier (non remplacement des facteurs en congés ou malades). Il est demandé aux élus de signer la pétition en faveur du maintien du service public de la Poste. **Vote : 11 voix pour et 4 abstentions.**

Prochaine réunion du Conseil 03/11/2008 à 19h30.

La séance est levée à 23h05.